



CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Communal de Corbeyrier

Séance du 8 octobre 2026
Présidence : Michèle Métraux

Le Conseil communal de Corbeyrier

Vu le préavis municipal 26-08 / Relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2026-2031

Ouï le rapport de la commission ad-hoc chargée de étude de cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Vote (à main levée) et décide à 16 pour, 0 contre, 5 abstentions :

D'accorder à la Municipalité pour toute la durée de la législature 2026–2031 et jusqu'au 31 décembre 2031, les autorisations suivantes :

1. D'accorder la compétence de décider des dépenses extrabudgétaires pour un montant de CHF 20'000.00 au maximum par cas
2. D'accorder l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, ainsi que la constitution de sociétés commerciales, pour un montant de CHF 50'000.00
3. D'accorder l'autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, pour un montant de CHF 20'000.00 par cas
4. D'accorder l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires ou administratives, cantonales et fédérales, et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.
5. D'accorder l'autorisation générale concernant l'acceptation de legs, de donations et de successions au bénéfice d'inventaire



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Pour le Conseil communal de Corbeyrier

**Michèle Métraux
Présidente**



**Véronique Rochat
Secrétaire**